

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Loi n° 70 488 du 3 Août 1970

Abidjan, le 11 mai 2017

**La Présidente du Conseil National
de l'Ordre des Architectes**

à

**Monsieur Antoine BLAGNON
WEB ET EDITIONS**

Réf. : DSY/NB/CNOA/ 455 /2017

Objet : Organisation du Salon l'Architecte 2017

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que le Conseil National de l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire (CNOA) est le seul interlocuteur des exposants, partenaires du Salon du Bâtiment et de l'Architecture 2017.

A compter de ce jour et donc de l'édition 2017, l'Ordre des Architectes de Côte d'Ivoire organise lui-même le salon de l'Architecture et du Bâtiment, dorénavant dénommé « **l'Architecte** », dont la première édition se tiendra du **02 au 08 octobre 2017**, sous le thème "**l'Architecte, du rêve à la réalité**".
Le salon se déroulera sur le site équestre situé route de l'Aéroport Félix Houphouët Boigny.

A cet effet, le formulaire d'inscription ci-joint vous est transmis, vous communiquant toutes informations y afférentes.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

La Présidente



Conseil National de l'Ordre des
Architectes de Côte d'Ivoire
La Présidente

Séhinabou Yolande DOUKOURE

Pièces jointes : *Argumentaire du Salon l'Architecte
Courrier du Ministère des Transports
Formulaire d'inscription*